

Suspension des moyens de pression

Bonjour à toutes et à tous,

Habituellement, lorsqu'il y a entente de principe, la partie patronale demande la suspension de moyens de pression le temps que les assemblées générales se prononcent sur celle-ci. Jusqu'à tout récemment cette demande n'avait pas été formulée par la partie patronale. C'est pourquoi le message transmis aux personnes déléguées lors de l'assemblée des personnes déléguées du mardi 20 avril était à l'effet que les moyens de pression étaient maintenus.

Ce matin, la FAE informait les syndicats affiliés que la partie patronale demandait finalement, la suspension des moyens de pression, jusqu'à la tenue des assemblées générales. La FAE propose donc de suspendre les moyens d'action, le temps que les assemblées générales se prononcent.

Cela signifie que les moyens d'action sont suspendus pour l'instant. Vous n'avez donc pas à appliquer la nouvelle phase du plan d'action-mobilisation récemment votée. Cette suspension s'applique dès maintenant.

Je profite de l'occasion pour vous inviter à participer à [l'assemblée générale du 29 avril 2021](#). Ce sera l'occasion de prendre connaissance de l'entente de principe et de vous prononcer sur celle-ci.

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca

Syndicalement vôtre,

Le président



Guy Bellemare